

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune d'Evolène porte à la connaissance du public que Mme Sandrine Monfumat, domiciliée à Route de Sonville 55, 1983 Evolène, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: parcelle 17431, folio 113MC, La Forclaz, PPE 17431-3, Route de Bréona 2
Propriétaires	: Cathy Métrailler et Roger Métrailler hoirie
Enseigne	: Le Grenier
Prestations	: service de mets et boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place et à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	: 7 h 30 / 24 h 00
Début de l'activité	: 27.01.2023

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 23 janvier 2023.

Evolène, le 23 décembre 2022

L'administration communale